



**SNEP**



*Maine et Loire*



La 3ème journée de l'EPS  
du Maine et Loire  
**"Regards croisés sur le  
biathlon scolaire"**



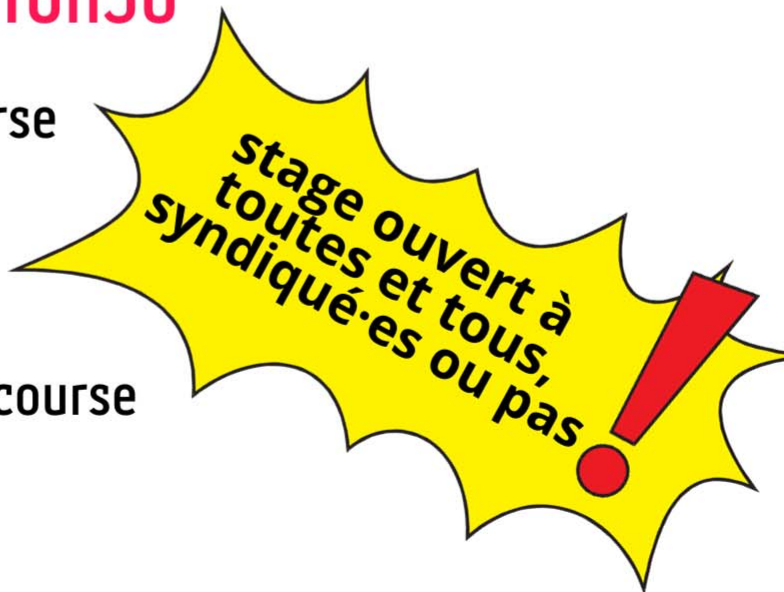
**Le 23 novembre 2023  
au collège Rabelais  
à ANGERS  
9h30-16h30**

**Le matin, atelier de pratique : course  
et tir à l'arc.**

**Repas participatif**

**L'après midi, atelier de pratique : course  
et tir à la sarbacane.**

**Et échanges autour de la pratique  
scolaire du biathlon.**



La demande est à faire 1 mois à l'avance sous couvert de votre chef·fe d'établissement. Puis s'inscrire par mail à [s2-49@snepfsu.net](mailto:s2-49@snepfsu.net) ou par téléphone au 07 77 97 07 03

## DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (1)

Nom :  
Qualité :  
Établissement :

Prénom :

à Mme la Rectrice de l'Académie de Nantes

S/C de M. ou Mme  
proviseur·e/principal·e.....

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7<sup>e</sup>) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires
  - à l'article 2 de la loi 82.997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat
- définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,  
j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

Jeudi 23 novembre 2023  
De 9h30 à 16h30

Collège Rabelais  
1 Rue Pierre Melgrani,  
49000 ANGERS

Ce stage de pratique de Basket Ball fera l'objet de construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du centre National de formation Syndicale de la F.S.U., organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/2001)

A ..... le .....

Signature

**(1): A déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné. (Voie hiérarchique)**